

Samedi 4 Janvier 2024. Permanence de  
communauté en présence de 9<sup>h</sup>30 à 11<sup>h</sup>30

garder un village sans charme et sa  
tranquillité (Grandchamp)

M. Senès 18 rue Pasteur - 60700 Fleury

sur DAC → je souhaite que la densité soit revue à la baisse  
sans en prenant pas dans le calcul la surface des  
voies d'accès

→ je souhaite que la circulation soit revue en la  
dédicant aux besoins de l'opération se qui  
permettrait d'aménager un espace vert dédié  
à destination des jeunes enfants

04/01/20

Problèmes - Circulation dense rue des Frères depuis  
du passage en sens unique  
- Densification village = perte de charme  
= problème circulation sens  
alternés

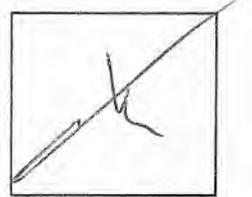
circulation

- bruit  
- pollution  
- densification habitations, morcellement des  
parcelles ...  
- Problème eau potable, l'est-elle vraiment ??  
- Stationnement rue des Frères anarchique  
↳ problèmes pour accès et sortie de  
chez soi !!!

Bien que ne pas faire un espace vert pour enfants en  
centre ville, là ou il n'y a pas d'espace vert pour permettre  
de récupérer les eaux de pluie.

- Agrandir le stationnement alterné droite (gauche)  
Toujours des problèmes dans ce village !!!

TREBORG (15 Rue des Frères)



L'importante augmentation d'urbanisation prévue dans ce PLU n'est pas compatible pour moi avec les infrastructures existantes de Fleurbaeuf. L'augmentation de 20% de la population entraîne également une augmentation du trafic routier incompatible avec les rues étroites de Fleurbaeuf. Il faudrait une augmentation raisonnée avec des terrains permettant à la nature de conserver sa place.

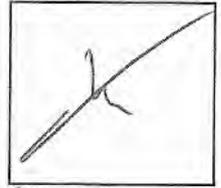
En ce qui concerne la Rue des Acacias qui est une des plus étroites de Fleurbaeuf mais des plus passantes au moment des écoles, rien n'est fait pour protéger les piétons et faire ralentir les véhicules qui roulent souvent à plus de 50 km/h.

Il serait plus que souhaitable, afin de réduire leur vitesse, de changer la positionnement des stopes des intersections de l'allée des prouettes et de celle des Acacias pour les mettre sur la rue des Acacias.

J. M. DESPLECHIN LESJUNÈRE

L'urbanisation de la parcelle SAV entraînera probablement des problèmes d'assainissement dans le centre du village en raison de la présence de sources, notamment dans le haut de la rue de l'église où existait d'ailleurs autrefois des rivières. Il existe déjà des affluents d'eau dans les jardins dans le haut de la rue de l'église lors d'épisodes pluvieux prolongés et des aménagements de sources en particulier au 43.

La circulation automobile dans des rues de l'église et des franges déjà difficile en raison du stationnement des voitures va devenir très problématique.



Mme PEGORIER ~~soutient~~ <sup>soutenus</sup> les idées développées par l'association "Le Héron d'Halatte" et souhaite que l'urbanisation de l'îlot rue Pasteur soit la plus modérée possible.

Mme BROWNE soutient comme adhérent les idées de M. Hoisson à Halatte. Je ne suis pas contre le développement IAU à l'ouest de la rue mais j'insiste sur des études préalables (par exemple) station d'épuration, les eaux de terres, du drainage et gestion de feux ou rue Georges de Gille.

Mme AUSSADE et M. PIERREY ne sont pas entièrement contre le projet d'urbanisation notamment de l'îlot Pasteur. Nous demandons que l'étude préalable soit détaillée et anticipe les besoins des futurs habitants en accord avec les habitants existants. Attention à l'urbanisation trop rapide et trop étendue. Les voies de circulation du village sont étroites et le stationnement déjà complexe. La D1017 est déjà très encombrée.

reçu le 04 janvier 2020.

A l'attention du Commissaire Enquêteur chargé du PLU

Monsieur

Veillez trouver ci dessous mes propositions pour amender le projet de PLU que vous avez soumis aux habitants de Fleurines.

1°/Rendre obligatoire sur le territoire de la commune, pour toute implantation nouvelle (ou pour modifications d'un établissement de loisirs ou de tourisme de production d'énergie, industrielle, artisanal) d'une enquête préalable d'impact sur l'environnement qui serait soumise aux riverains avant l'installation ou la modification d'un site.

Cette enquête porterait spécialement sur les nuisances sonores produites, les changements de volume de circulation, l'impact sur les zones boisées, la faune et la flore existante.

2°/Le PLU ne semble pas tenir compte non plus des modifications importantes qui adviendront en matière d'environnement et de communication dans les années qui viennent.

Les énergies renouvelables vont avoir un impact important dans le village, la recherches de meilleures solutions pour s'éclairer se chauffer vont devenir des enjeux important dans l'évolution de notre manière de vivre et avoir une grande influence dans l'entretien ou la construction des habitations neuves ou anciennes.

Hors rien n'apparait dans le PLU !

Exemple dans l'ilot Pasteur il n'y a rien a ce sujet, on donne des indications de hauteur de pente de toit, de parking etc., mais rien sur des obligations d'avoir des habitations auto suffisantes en énergie. l'obligation de panneaux solaire, de pompes a chaleur etc.. devrait y figurer, et cela devrait être obligatoire pour toute construction nouvelle dans le village.

Il n'existe aucune information pour un particulier qui souhaiterait installer des panneaux solaire sur sont habitation, actuellement cela est au lié au pouvoir du Maire en place, et de l'architecte des bâtiment de France qui font valoir leur bon vouloir et leurs règles en fonction du demandeur, il devrait être défini des règles précises et une carte officielle dans le PLU avec les possibilités (ou non) d'installation sur la commune.

3°/La Fibre optique qui à été installée dans la commune aux frais des habitants n'est actuellement que peu utilisée, et n'est disponible que pour les abonnés d'un seul opérateur. La fibre est un atout important dans le développement du village, télétravail, TPE et PME, cela devrait être mis en valeur et l'ouverture aux autres opérateurs devenir une priorité, le privilège actuel est inadmissible.

Cordialement

Jacques PARAIN  
128 rue de la Vallée  
60700 FLEURINES



maya

---

De: Patrick Faurie [mcpfaurie@gmail.com]  
Envoyé: samedi 4 janvier 2020 10:25  
À: fleurines@wanadoo.fr  
Objet: Enquête publique PLU

A l'attention de Mr le Commissaire enquêteur

Monsieur,  
Quelques éléments de réflexion suite à la lecture du PLU:

1-modification du sens de circulation et mise en place de sens unique : cette mise en place a été faite de façon judicieuse pendant les vacances de Noël donc avec trafic faible. Il est donc impossible au 4 janvier de donner un avis sur l'encombrement potentiel du feu de la rue des Frièges, particulièrement aux heures de pointe matinales du matin.

2-« création d'emplacements de stationnement » rue des Frièges ou de l'Eglise en particulier. Merci de prêter attention aux habitudes des habitants avant de peindre au sol des emplacements inadéquats qui ne seront pas utilisés car gênants. J'ai déjà vu il y a deux semaines environ un camion de ramassage poubelles bloqué le matin rue des Frièges. Consultez avant de décider.

3-Qualité de l'eau: les rapports stipulent que l'eau potable est de bonne qualité. Si vous le désirez je peux vous apporter un filtre de mon adoucisseur 5 jours après un remplacement et vous verrez la couleur rouge de celui-ci. Ce phénomène n'existait pas il y a quelques années. Les changements de filtres sont de plus en plus fréquents. Mon inquiétude est donc grandissante avec l'arrivée de nouveaux logements.

4-Qualité de l'habitat dans un village classé : il est anormal d'autoriser des constructions avec tuiles mécaniques dans un village classé. On va arriver à faire de Fleurines une copie des pavillons de banlieue parisienne que tout le monde exècre.

Merci de votre attention.

P.Faurie 28 rue de l'Eglise =

**maya**

---

**De:** Le Herisson d'Halatte [contact@leherissondhalatte.org]  
**Envoyé:** vendredi 3 janvier 2020 19:38  
**À:** fleurines@wanadoo.fr  
**Cc:** STERNIAK Jean François et Christiane  
**Objet:** nos observations sur le PLU de Fleurines  
**Pièces jointes:** lettre pour le commissaire enqueteur sur plu Fleurines 2019.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Vous voudrez bien trouver ci joint notre dernière version de nos observations qui annule la version papier fournie ce vendredi.

Cordialement.

Guy RENARD

Pour L'Association le Hérisson d'Halatte



## *Le Hérisson d'Halatte*

3 Le Fief - 60700 FLEURINES  
Association loi 1901

Le 03 janvier 2019

A M le Commissaire Enquêteur  
Enquête publique PLU de Fleurines 2019

Mairie de Fleurines

### **Objet : Nos observations sur le PLU de Fleurines**

Notre association a des positions contrastées au regard du PLU proposé et des avis rendus par les différentes administrations.

1. Nous adhérons au choix fait de l'augmentation démographique qui permettra au village de renouveler sa population, de maintenir et/ou augmenter les services, de garder la dynamique qui anime le village autour de ce cadre que nous apprécions tous, et qui doit être préservé.
2. Du fait de la nécessaire préservation des surfaces de terres agricoles, les zones à urbaniser pour les habitations nous conviennent, excepté l'implantation de l'extension de la zone d'activités au nord ouest qui doit respecter les 50 m de la lisière de la forêt.
3. Les règlements des différentes zones ne prennent pas assez en compte la protection des sites classés tels que le prieuré de Saint Christophe et la butte de saint Christophe. Les paysages doivent être **mieux** protégés. Le règlement de la zone N pour la partie contiguë à la zone UH doit être renforcé pour stopper la transformation du paysage en cet endroit déjà en cours. La vue (sur 360°) vers le hameau de Saint Christophe, ou le Prieuré ou la Butte du même nom, ne doit pas être dégradée par des modifications du terrain et des dépôts de matériel peu esthétiques. Le développement de l'activité agricole, toute légitime qu'elle soit, ne doit pas se faire au détriment des vues en ce lieu si particulier.

Pour la zone UP, il ne faudrait pas construire de bâtiments le long de la rue de Verneuil pour ne pas masquer la vue des glacis agricoles. (Voir l'avis de la mission régionale pour l'environnement). Il faut aussi mieux protéger les zones boisées comme « La montagne » ou le site de la vallée des peaux rouges ou la bio diversité doit être mieux recensée.

4. La mise en sens unique de la circulation dans le centre bourg est une bonne chose, excepté l'autorisation pour les 2 roues à aller à contre sens. Tout le monde doit jouer le jeu et rouler dans le bon sens et à la vitesse prescrite. Par contre, mis à part une matérialisation au sol de places de stationnement, il n'y a pas de création de places de stationnement, plutôt une baisse du nombre au regard du nombre de voitures stationnées dans la rue actuellement.
5. Les mobilités à l'intérieur du village ou y transitant et leurs évolutions dans les 15 ans à venir doivent faire l'objet d'un projet sérieux, inexistant dans ce document pour sécuriser les déplacements des Fleurinois dans le village et pour assurer aux Fleurinois la possibilité de relier les autres communes à la bonne fréquence toute l'année.



## *Le Hérisson d'Halatte*

3 Le Fief - 60700 FLEURINES  
Association loi 1901

6. Les infrastructures adéquates doivent être mises en place pour contenir et réduire la circulation des poids lourds et surtout réduire leurs nuisances, non seulement sonores mais aussi dégradantes pour les chaussées, les bâtiments des riverains et leur santé. Même si la municipalité n'est pas la seule à pouvoir agir, elle doit donner l'exemple pour défendre les Fleurinois. Il ne suffit pas de recommander des types de vitrages pour l'isolation phonique. Les chaussées doivent être entretenues très fréquemment pour supprimer les trous et bosses sources de vibrations. La vitesse doit être limitée.  
Prévoir un rond point ralentisseur au carrefour de la rue de la vallée et de la RD1017.
7. Le projet pour l'assainissement dans Fleurines part d'un bon principe, avec la généralisation du réseau séparatif, mais a-t-on fait l'étude adéquate des sols si tout le monde pratique l'infiltration ? Le projet ne dit pas comment va se dérouler le passage du réseau unitaire au réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales pour les constructions existantes. Et à la charge de qui ? et quand ?  
En ces temps de ressource rare, pourquoi ne pas stocker les eaux pluviales qui vont être dispersées dans la nature, dans des réservoirs pour être utilisée pour l'agriculture et l'élevage.
8. L'alimentation en eau potable dans le village n'est déjà pas satisfaisante aujourd'hui pour sa quantité et sa qualité. Nous n'avons pas vu développer dans le projet les moyens à mettre en œuvre pour assurer de l'eau potable en quantité et qualité suffisante pour les 15 ans à venir. Il y a même urgence du fait de l'ouverture de nouveaux logements dès 2020.
9. Le PLU doit développer tout ce qui contribuera à la réhabilitation des chemins ruraux, à la mise en place de voies douces dans le village, et à la finalisation du tour de village que nous promovons depuis plusieurs années. L'utilisation de DUP et de droits d'usage sera utile pour ce projet. Enfin, la connexion de Fleurines aux trames vertes déjà existantes entre les différentes communes aux alentours, tant pour les piétons que pour les cyclistes.  
Cela induit des trottoirs appropriés pour les piétons et une signalétique pour les Bicyclettes.
10. La place de l'Eglise, avec son fond de terrain, est centrale dans la vie du village. C'est le carrefour entre toutes les mobilités internes et externes au village, où doit être organisé le stationnement, la desserte des services, les livraisons, les ramassages scolaires, les rencontres des villageois, des touristes, des personnes en transit etc. Il faut un projet fort qui prenne en compte toutes ses contraintes et qui propose une solution sécurisante pour les piétons et les cyclistes.
11. L'OAP de l'ilôt Pasteur semble ne pas permettre à ses habitants de déposer ou prendre des chargements facilement au pied de leurs logements. Les garages à vélos ou poussettes ne semblent pas possibles pour les maisons individuelles. Il faut prévoir des bornes de recharge sur les parkings pour chaque logement.  
**Il faut prévoir une voie douce qui descend de l'ilôt Pasteur vers la place de l'Eglise** afin d'inciter le plus possible les riverains à laisser la voiture au garage et à utiliser cette voie douce pour se rendre au centre du village.  
Pour ce qui est de l'architecture, le règlement est clair sauf pour les terrasses végétalisées. Pour lesquelles il n'est pas précisé la surface limite et comment elles doivent s'intégrer par rapport à la construction principale. Ce point manque de précisions.



## *Le Hérisson d'Halatte*

3 Le Fief - 60700 FLEURINES  
Association loi 1901

C'est d'ailleurs valable pour toutes les zones. Autorise-t-on des maisons avec des toits terrasses végétalisées, ou uniquement pour une dépendance de 20m<sup>2</sup> maxi ???

12. La zone NLC située dans la Vallée des Peaux Rouges ne devra pas être une zone source de nuisances sonores pour les riverains et les villageois.  
Plus généralement, tout développement ou création ou évolution d'une activité de loisirs ou de tourisme doit faire l'objet d'une étude préalable incluant l'impact environnemental sur le niveau du bruit, la circulation, la préservation de la faune et de la flore et les nuisances aux riverains et même l'ensemble des villageois.  
Aujourd'hui, du fait des phénomènes de propagation du son dû au relief du village, aujourd'hui, le Parc Aventure, en activité produit le double de décibels de 35 à 70 db en pleine activité au niveau des habitations riveraines. Enfin, il doit y avoir concertation avec les riverains qui vivent à proximité d'une implantation de ce type.
13. Il faut mettre en place en amont du captage des bordures, des talus et des haies pour empêcher le ruissellement et la boue vers le captage. C'est notre eau potable qui est en jeu. C'est l'occasion de redonner à la route de Fleurines à Villers Saint Frambourg, sa largeur initiale. Les coulées de boue et les travaux agricoles ont gagné sur la chaussée.
14. La zone UP serait l'emplacement idéal pour l'implantation des jardins partagés. Cela favoriserait la rencontre entre villageois et promouvoir une production locale de légumes et fruits.
15. Se servir de la connotation bucolique du patronyme de notre village auprès des randonneurs et des visiteurs pour renforcer cette image et postuler pour le label « villages fleuris » ou tout du moins si cela engendrait des contraintes top importantes, s'orienter vers un village plus fleuri.
16. Le PLU ne semble pas tenir compte non plus des modifications importantes qui adviendront en matière d'environnement et de communication dans les années qui viennent. Les énergies renouvelables vont avoir un impact important dans le village, la recherche de meilleures solutions pour s'éclairer se chauffer vont devenir des enjeux importants dans l'évolution de notre manière de vivre et avoir une grande influence dans l'entretien ou la construction des habitations neuves ou anciennes. Or rien n'apparaît dans le PLU !  
Exemple dans l'îlot Pasteur il n'y a rien à ce sujet, on donne des indications de hauteur de pente de toit, de parking etc..., mais rien sur des obligations d'avoir des habitations auto suffisantes en énergie. L'obligation de panneaux solaires, de pompes à chaleur etc..  
Devrait y figurer, et cela devrait être obligatoire pour toute construction nouvelle dans le village.  
Il n'existe aucune information pour un particulier qui souhaiterait installer des panneaux solaires sur son habitation, actuellement cela est au lié au pouvoir du Maire en place, et de l'architecte des bâtiments de France qui font valoir leur bon vouloir et leurs règles en fonction du demandeur, il devrait être défini des règles précises et une carte officielle dans le PLU avec les possibilités (ou non) d'installation sur la commune.



## *Le Hérisson d'Halatte*

3 Le Fief - 60700 FLEURINES  
Association loi 1901

---

17. La Fibre optique qui a été installée dans la commune aux frais des habitants n'est actuellement que peu utilisée, et n'est disponible que pour les abonnés d'un seul opérateur. La fibre est un atout important dans le développement du village, télétravail, TPE et PME, cela devrait être mis en valeur et l'ouverture aux autres opérateurs devenir une priorité, le privilège actuel est inadmissible

Le Président

J.F Sterniak

**maya**

---

**De:** Marielle [bousquet.marielle@wanadoo.fr]  
**Envoyé:** samedi 4 janvier 2020 09:54  
**À:** Mairie de Fleurines  
**Objet:** PLU - Enquête d'utilité publique  
**Pièces jointes:** janvier 2020 au Commissaire enquêteur du PLU.doc  
**Importance:** Haute

**Bonjour !**

**Pouvez vous je vous prie transmettre la pièce jointe à Monsieur le Commissaire Enquêteur avant la fin de l'enquête d'utilité publique, soit avant 11h30 ?**

**Je me permets de vous demander une confirmation de lecture.**

**Merci d'avance et tous mes voeux pour une bonne année 2020 !**

**Cordialement,**

**Marielle Bousquet**

### **A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur**

Voici quelques remarques que je souhaite porter à votre attention à l'occasion de l'enquête sur le futur PLU de notre commune.

- Le nouveau PLU me semble être l'occasion de revenir sur des anachronismes, comme la rue de l'Eglise frappée d'alignement... Qui s'est pris pour le Baron Haussmann pour pondre ça à l'époque ? Les rues de l'Eglise, des Frièges, du Puits Berthaud ont un cachet qu'on a intérêt à entretenir et préserver, plutôt que penser à les élargir comme des boulevards.

La rue du Général De Gaulle a aussi son charme, avec ses demeures plus « bourgeoises », mais tout y est anéanti par le trafic routier... sur lequel la commune n'a pratiquement pas la main.

- Il faut que Fleurines grandisse ou périsse ? je préfère voir le village grandir et inviter des habitants nouveaux à profiter de notre belle clairière. Donc sans miter les lisières forestières, ni empiéter sur l'espace agricole, il faut bâtir dans les dents creuses. La densification de l'habitat va de pair avec un trafic automobile accru à l'intérieur du village (bravo aux sens uniques et à la limitation de vitesse) et de nouveaux besoins de stationnement. Petites maisons, petits jardins, et les voitures dans la rue (2 à 3 véhicules ou plus par foyer, surtout quand les enfants grandissent). Le projet de cœur d'îlot Pasteur me semble bancal : l'idée de garages regroupés, assez loin en dehors des maisons, est un concept d'architectes étrangers à la campagne, et étrangers même à la France (anglo-saxons ?). Les habitants veulent leurs voitures chez eux, près de chez eux, sous leurs yeux et à proximité immédiate pour charger et décharger les courses, flaire monter les passagers. La Picardie n'est pas la Californie, il y pleut souvent, personne ne tient à se faire tremper ni à patauger pour atteindre son véhicule. Et on risque de voir pousser de façon anarchique des appentis disgracieux pour abriter matériel de jardinage, vélos et poussettes.

- Il faut beaucoup plus sanctuariser toute la butte de Saint Christophe, sur tous ses versants. Et espérer qu'une nouvelle municipalité aura à cœur de faire respecter la loi. On a échappé à une carrière d'extraction de silice. Mais l'antenne radio (installée dans des conditions douteuses, pour ne pas dire pire) et les terrassements avec dépôts de gravats et de matériaux de provenance indéterminée (toxiques ?) contribuent à défigurer le site. Un PLU très strict sur l'interdiction de constructions sur l'espace agricole, et de toute modification de la topographie du terrain, devrait mieux protéger, et faciliter la vision d'une équipe municipale motivée.

- L'entrée sud côté Senlis se maintient dans un aspect « village ». Mais pour l'entrée nord, côté Pont, c'est la cata. L'hôtel aurait dû contractuellement préserver la haie d'arbustes qui a été arrachée sans faire réagir les autorités municipales, pour la remplacer par un cache misère en plastique qui flotte au vent (mais qui a dissimilé des constructions de dépendances illégales régularisées a posteriori). Les pâtures font un contrepoint verdoyant aux entrepôts (pour lesquels un effort récent de plantations et d'entretien des clôtures doit être salué). Donc ces pâtures, avec des haies bocagères et la lisière de la forêt au fond, sont à protéger par un PLU vraiment explicite.

- De la même manière, le PLU doit exiger avec détermination la re-création des fossés et des haies d'essences locales et mélangées, systèmes anciens qui drainaient les eaux pluviales et fixaient les terrains : tout autour de Saint Christophe, (rue du Prieuré, rue de St Christophe, route de Villers Saint Frambourg, et la route qui rejoint la rue de la Vallée, ainsi que le Vieux Chemin de Pont). Tout le long des cultures au bord des voies, ces aménagements doivent être à la charge non pas de la communauté, mais des agriculteurs qui les ont supprimés dans l'optique d'étendre les surfaces cultivées au maximum, depuis des décennies. Le relief de Saint Christophe plaide pour la réintroduction de ces fossés et de ces haies. Mais même dans la plaine, les zones cultivées et brutalement remembrées au siècle dernier, vers les Bâtis, gagneraient à être replantées de haies et drainées par des fossés. Tout le village y gagnerait, tant dans son aspect paysager, que du point de vue de la faune et de la flore. Et pourquoi ne pas imaginer que ces fossés pourraient aboutir à des réservoirs, qui permettraient aux agriculteurs de disposer d'une ressource en eau pour les périodes estivales ?

- Quelques remarques en vrac :

- . En ce qui concerne les voies douces, le PLU est bien timide. À quand une piste cyclable entre Senlis et Pont ?
- . Que prévoit le PLU pour les panneaux solaires ?
- . Je regrette beaucoup la disparition de l'élevage bovin à Fleurines, et la présence de la ferme laitière rue Pasteur. Mais au XXI<sup>e</sup> siècle, les engins agricoles sont devenus tellement énormes qu'ils peinent à emprunter des rues conçues pour des charrettes. Comment prévoir et faciliter la migration de cette activité en dehors du village, de façon harmonieuse et sans pénaliser l'exploitant ?

**Merci de votre attention, Monsieur le Commissaire Enquêteur.**

## **Quelques remarques après lecture du nouveau PLU de Fleurines**

Quand la commune a fait une étude pour diminuer l'impact des coulées de boue et d'eau depuis Saint Christophe, elle **n'a pas tenu compte de l'eau en sous-sol, des nombreux puits et de la montée des nappes phréatiques sous les maisons dès qu'il pleut**. Toutes les caves, sous-sols et pièces au niveau des jardins au sud de la rue des Frièges et à l'est de la route nationale sont **régulièrement inondés**. Combien de personnes ayant acheté un terrain ont été obligées de faire construire une « cloche » au dessus de l'eau avant de pouvoir bâtir à la Raizière et ailleurs. Pendant les mois de sécheresse exceptionnelle, cet été, les grilles des égouts devant l'église sont toujours restées pleines à déborder. Le drainage de la ruelle Maillard et la construction de cette route a entraîné un affaissement du terrain vers notre mur en pierres, l'eau s'est infiltrée, même avec de profondes fondations, nous ne pourrions le faire reconstruire.

Chaque fois que des propriétés sont vendues et divisées **les arbres sont abattus, il n'en reste presque plus pour compenser la pollution des chauffages, des cheminées au bois, des camions et voitures toujours plus nombreux créant même de longs embouteillages**.

**Il est indiqué dans ce nouveau PLU que les logements à proximité de la route nationale devaient être isolés contre le bruit. Cela veut dire que leurs habitants ne peuvent ni ouvrir leurs fenêtres ni se reposer dans leurs jardins à cause de la pollution sonore et des émissions de CO2 !!!**

**L'extension de la zone industrielle se fait au détriment de la forêt, augmente le nombre des camions, ne crée pas d'embauche et détériore considérablement la qualité de vie des habitants.**

17 logements de plus débouchant rue des Frièges avec leurs rues et parkings est irresponsable, cela **aggraverait encore les inondations, les embouteillages au feu rouge, la pollution et les dangers de se faire renverser par une voiture, le sens interdit en a augmenté le nombre et n'a pas diminué leur vitesse** ( sans compter tous ceux qui la remontent en marche arrière ou prennent le sens interdit).

**Pourquoi l'augmentation de la population de Fleurines doit-elle être supérieure à celle de Senlis, de l'Oise et bientôt de la France entière ? Dans le Var il est impossible de construire sur plus de 5 à 10% de la surface des terrains achetés (terrasses, piscines et chemins goudronnés compris) pour diminuer les risques d'inondation quand le terrain est en pente ou à proximité de collines.**

Regardez à la télévision le documentaire de 20:50 sur France 5 le 07/01/2020 « **Rêve pavillonnaire, les dessous d'un modèle** », « **un paradis urbanistique, économique... Un enfer aujourd'hui pour ceux qui se sont fait piéger ?** », il « **rappelle l'urgence à repenser un (...) modèle de société ravageur pour le paysage et les hommes** »

**Quand on a choisi de vivre dans un village ce n'est pas pour subir tous les inconvénients des villes sans en avoir les avantages...**

Jean-Claude et Marie-José Berger  
8 rue des Frièges  
60700 FLEURINES

LE FAY Philippe  
7, rue Pasteur  
60700-FLEURINES

Fleurines, le 3 janvier 2020

Objet : Avis suite à l'enquête public du PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-dessous mes remarques.

#### Démarche et pluralité

Au regard des différents documents du PLU mis à disposition sur le site de la commune, je n'ai pas trouvé les remarques des différents organismes et partenaires ni les liens vers leurs sites.

Connaître l'avis de professionnels sur le projet me semble important.

Face à une documentation riche, détaillée voire très technique, le Fleurinois peut se sentir obligé de faire confiance au Conseil Municipal et d'accorder un avis favorable, par défaut.

Via le PLU, la projection de l'évolution de la commune a été faite aux moyens d'études, de diagnostics, de statistiques en respectant les règles élaborées par le Conseil Municipal en ayant comme échéance pour 2033, 2 279 habitants

#### Remarques

En ayant participé à différentes réunions, j'ai le sentiment que, depuis la dernière enquête en 2016 sur l'ilot Pasteur devenu 1AU, la volonté du CM est de voir grossir la commune et de régler les problèmes ensuite.

##### 1. Station d'épuration

En 2016 la population était de 1909 habitants et la capacité de la station de 2000 EH.

Actuellement certains habitants proches de la station se plaignent d'odeurs de vase de façon persistante.

Est-ce une limite de la station ou un dysfonctionnement ?

Aucune intervention n'est prévue pour y remédier selon les annexes sanitaires 6.

##### 2. Système de distribution d'eau

A différents degrés, l'eau est polluée par du fer pour une partie des habitations.

Aucune étude n'est faite sur l'origine du problème.

##### 3. Réseaux eaux usées et pluviales

Les eaux se mélangent à l'entrée de la station d'épuration.

Est-il possible que les eaux pluviales soient récupérées pour les agriculteurs et pour le service de la mairie ?

##### 4. Câbles électriques aériens

Dans certaines rues les câbles électriques ne sont pas enterrés.

Il n'est pas prévu de travaux dans ce sens.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe LE FAY

Fleurimons le 04/10/2020.

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'un bois mitré avec des acacias à Fleurimons. Ce bois est en EBC. Dans le projet de PLO il est classé en EBC aussi, le seul bois qui ne sera pas en EBC dans le projet de PLO est le bois commun.

Je souhaite que le classement de mon bois soit modifié.

Je voudrais qu'il passe en zone N (ou STECAL). Mon projet est de reboucher les cavités laissées par l'exploitation d'une ancienne carrière de silica. Cela permettrait de stabiliser les pentes qui s'affaiblissent régulièrement, ce qui est dangereux. Si je ne peux pas faire de rebours le seul accès par le haut de ce bois ne sera plus praticable.

En cas de feu les pompiers ne pourront pas y accéder. L'accès sert également à entretenir le bois (préservation de la forme et de la fleur).

En raison de la nature du sol (sable) et de l'importance des pentes, l'accès du bas ne peut servir qu'à partir du bois.

Il faudrait que le bois soit classé zone N avec en activités admises les exhaussements de sol. Les terres de rebours serviront de terre, inertes, voire des terres provenant des terrassements de constructions réalisées à Fleurimons même.

Elles seraient évidemment contrôlées, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Concernant la circulation relative à ce type d'activité, elle peut se limiter à 2 ou 3 tracteurs ou camions par jour. Ces véhicules circuleront en dehors des heures d'entrée et sortie d'école.

Une fois les cavités remblayées, tout sera recouvert avec des essences locales (hêtre / chêne / acacias / châtaignier).

Pour ailleurs, ce bois étant situé dans une zone de loisirs (piscine et accostage) j'avais proposé à la mairie de construire des cabanes pour accueillir des familles en week-end. Je vous joins le dossier qui avait été transmis au maire en 2017 afin de soutenir mon projet.

Parallèlement au projet de POU, la mairie a instauré un sens de circulation dans le cœur du village. Non exploitation se situe sur l'ouest, une des axes impactés par ce nouveau sens de circulation. Pour ce faire la mairie a eu recours à un cabinet d'études. A aucun moment je n'ai été contacté pour savoir si ce projet était compatible avec mon activité. Les futurs emplacements de stationnement prévus sur la chaussée m'empêcheront de circuler avec mon matériel agricole (tracteurs, moissonneuse...)

Christophe SALONÉ  
 1 rue Postem  
 60700 Fleury  
 06 13 25 21 20

**Christophe SALOMEZ**  
Exploitant agricole

1 rue Pasteur  
60700 Fleurines

06 13 25 21 20  
[salomez.christophe@orange.fr](mailto:salomez.christophe@orange.fr)

## **COMMUNE DE FLEURINES**

### **PROJET D'IMPLANTATION DE CABANES**

LIEU-DIT LA MONTAGNE



Photo prise sur site – avril 2017

# COMMUNE DE FLEURINES

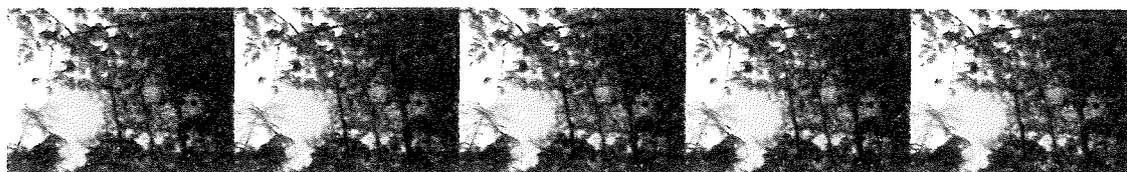


---

## PROJET D'IMPLANTATION DE CABANES SUR PILOTIS POUR UN HÉBERGEMENT INSOLITE

---

### AU LIEU-DIT LA MONTAGNE



La zone boisée du lieu-dit la Montagne à Fleurines constitue un endroit idéal pour implanter des cabanes destinées à accueillir, pour un hébergement insolite de courte durée, des familles, des sportifs, des photographes, des amoureux de la nature, des personnes ayant besoin de faire une pause dans un environnement préservé, calme, sans partir au bout du monde.

Ce secteur boisé abrite la piscine découverte de la Commune et se trouve à proximité immédiate de l'espace dédié à l'accro-branche et au paint-ball.

Il forme une véritable bulle de verdure située au cœur du village.

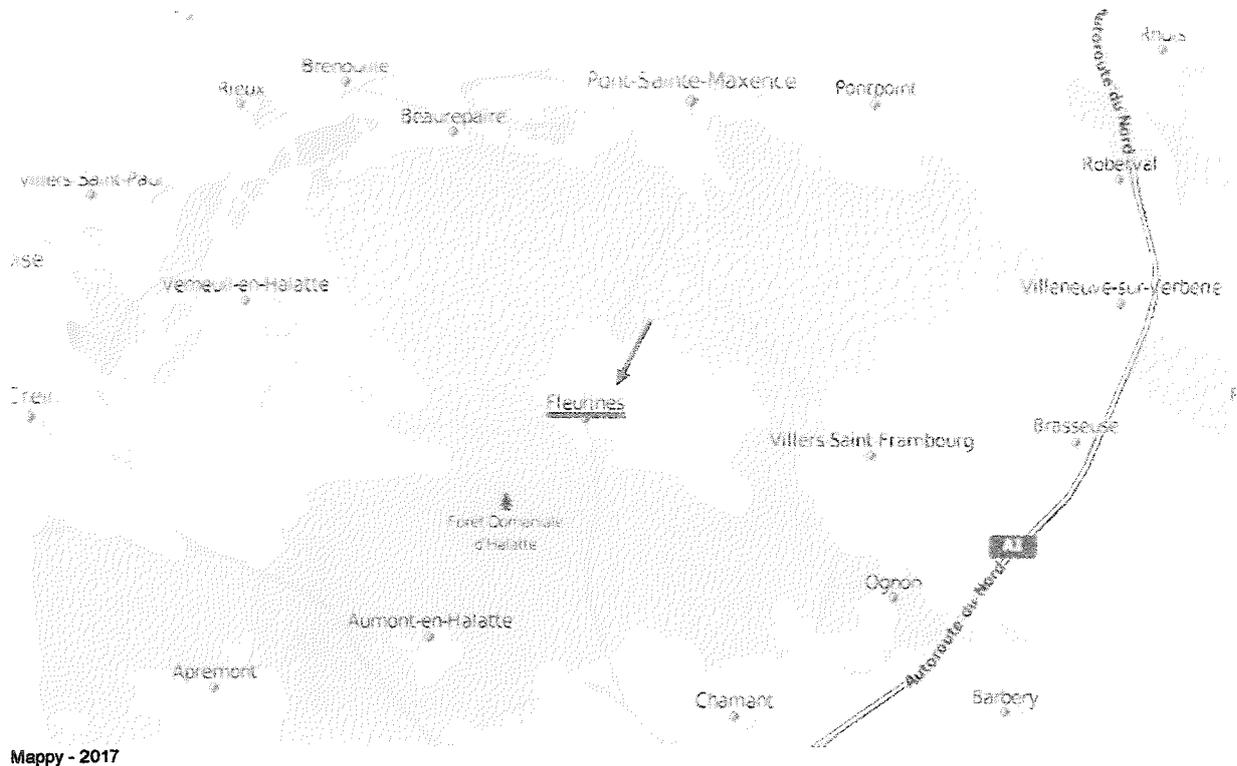
C'est un patrimoine naturel qui nécessite d'être entretenu et qui doit être valorisé.



Vue aérienne de la zone extraite du site Géoportail – Avril 2017

# La localisation du projet

## Fleurines



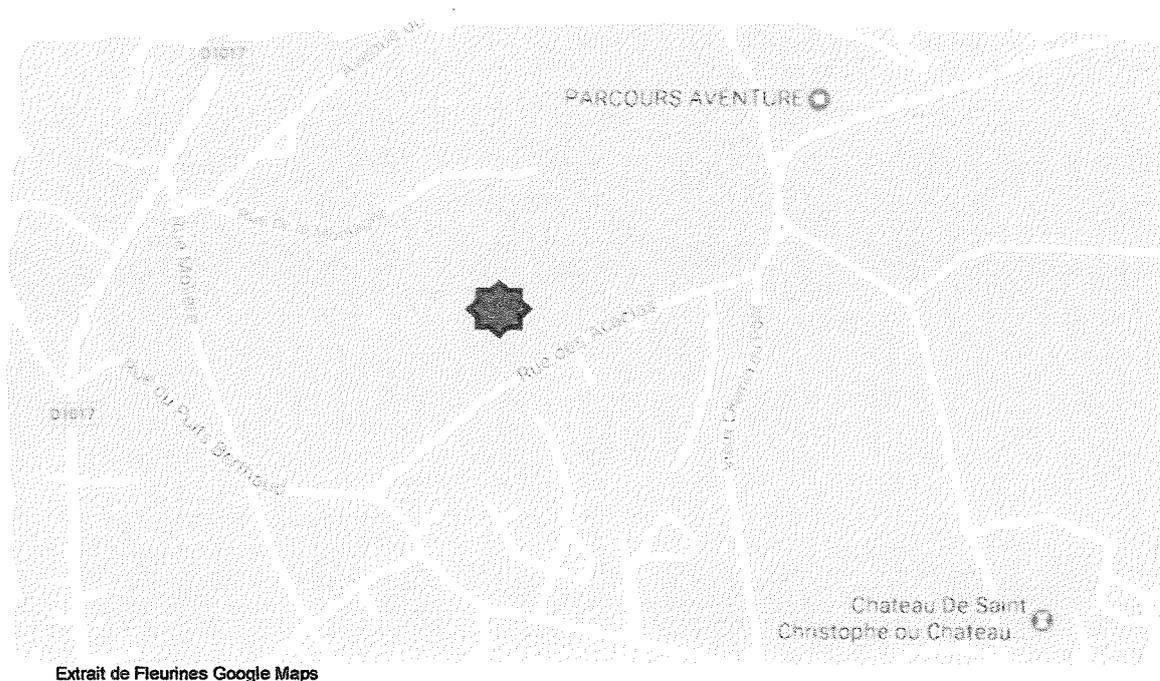
Fleurines et ses habitants sont nichés au cœur d'une clairière de la forêt domaniale d'Halatte.

Située sur la départementale 1017 (ex. RN 17 ou Route des Flandres reliant Paris à Lille), Fleurines se trouve à proximité de Creil, Senlis et Pont Sainte Maxence, à 20 minutes de Roissy (CDG), 35 minutes de Paris.

Sa situation géographique non loin de Paris, Roissy, au cœur des trois massifs forestiers (Halatte, Chantilly et Ermenonville), ainsi que la proximité d'une multitude de lieux touristiques parmi lesquels le Palais impérial de Compiègne, les Châteaux de Chantilly et Pierrefonds sont des atouts majeurs et indéniables.

# La localisation du projet dans Fleurines

## Lieu-dit la Montagne



### Liste des parcelles concernées

Section A parcelle 666 de 05ha06a89ca  
Section A parcelle 353 de 00ha06a33ca  
Section A parcelle 303 de 01ha45a40a  
Section A parcelle 302 de 00ha14a60ca  
Section A parcelle 301 de 00ha14a50ca

### Superficie totale de la zone concernée

06ha87a72ca

### Description de la zone

Il s'agit de bois – taillis composé de différentes essences d'arbres :

- 80% de hêtres
- 15% de chênes
- 5% divers).

Le terrain est de nature sablonneuse.  
Le modelé du terrain est pentu.  
Les dénivelés peuvent aller jusqu'à 30 m.  
Il s'agit d'une ancienne carrière de silice.



Photo prise sur site – avril 2017

# LE PROJET

## IMPLANTER DES CABANES SUR PILOTIS

### AU LIEU-DIT LA MONTAGNE

## POUR PROPOSER DES NITEES INSOLITES AU CŒUR D'UN ESPACE BOISE

Valoriser le lieu-dit la Montagne tout en conservant son état naturel.

Conserver le bois, l'entretenir, le valoriser, l'aménager pour y accueillir des hôtes pour quelques nuitées « *retour à la nature* ».

Préserver l'environnement pour la faune locale (petits mammifères, oiseaux, batraciens, ...) et la flore.

Proposer de l'hébergement cohérent avec les activités déjà existantes sur le territoire de la commune (activité d'accro-branche et de paint-ball, piscine, chemins forestiers propices à la pratique de la randonnée et du VTT).

Compléter le panel d'offres d'hébergements disponibles sur le territoire de la commune (gîtes/chambres d'hôtes souvent complets).

Accroître l'hébergement disponible pour accueillir les participants des nombreuses manifestations familiales et sportives qui rythment la vie fleurinoise (Run and Bike, Fête à la brioche, Tournoi de pétanque, Brocante, Feux de la Saint-Jean, ...).

Développer un hébergement destiné aux familles, aux sportifs, aux amoureux de la nature, aux photographes, aux touristes qui veulent passer une nuit insolite.

Proposer de passer une nuit dans les bois en famille.

Proposer une aventure pour les enfants et leurs parents.

Faire découvrir et observer la faune et la flore de la forêt d'Halatte dans le plus grand respect de la nature.

Créer une nouvelle activité à Fleurines.

Participer au développement de la commune.

Drainer des clients pour les commerces de la commune (boulangerie, restaurant, épicerie).

Créer 1 ou 2 emplois saisonniers.



# L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

## La méthodologie retenue pour concevoir le projet

- Aller visiter des sites déjà aménagés pour connaître les contraintes, pour trouver des solutions optimales aux questions concrètes (eau, électricité, sanitaires, toilettes sèches, évacuation, ordures ménagères, sécurité des personnes, du site, des cabanes, ...)
- Reproduire ce qui est positif dans d'autres expériences similaires
- Consulter des blogs sur l'habitat insolite
- Rechercher un accompagnement notamment juridique auprès des partenaires institutionnels (collectivités, chambre d'agriculture, assurances, ...)
- Prendre contact avec :
  - Commune de Fleurines
  - Communauté de communes de Senlis Sud Oise
  - PNR Oise Pays de France
  - Comité départemental de tourisme
  - SDIS de l'Oise
  - ONF
  - Cabanes des Grands Chênes à Raray
  - Etc.

pour connaître les contraintes, tester le projet, le faire connaître, se faire accompagner dans tous les domaines (sécurité, juridique, pratique ...)

- Faire une étude de marché
- Monter un plan d'investissement
- Démarcher des investisseurs potentiels
- Rechercher des subventions
- Construire un business plan prenant en considération qu'il s'agit d'une activité complémentaire
- Etablir un plan de sécurisation du site (stabiliser le terrain, clôturer les endroits sensibles, prévoir les accès pompiers et techniques etc.)
- Préparer les dossiers d'autorisation (permis d'aménager ?, de construire ? ...)
- Etablir un planning de réalisation
- Définir un nombre de cabanes en adéquation avec le site, l'échelonnement de leur installation, ...
- Définir une date prévisionnelle de mise en service (2020 – 2025)
- Faire référencer l'offre dans les box « nuitées insolites », « nuitées natures »
- ...

## Le positionnement sur le marché de l'hébergement

L'offre de « nuitées insolites » dans l'Oise va du haut de gamme au plus abordable et familial.

En l'espèce, il s'agira d'un habitat insolite, destiné à un public familial qui veut passer une ou deux nuitée « aventure dans les bois » sans prendre de risques et dans le plus grand respect de la nature.

Il sera aussi destiné aux sportifs qui souhaitent se trouver au cœur des trois massifs forestiers (Halatte, Chantilly et Ermenonville) pour pratiquer leur sport (VTT, randonnée etc.).

## La période d'ouverture envisagée

La période d'ouverture pourrait aller de mi-avril à mi-octobre.

## Le style de cabanes envisagé



Cabanes en bois sur pilotis et/ou adossées à une pente, d'environ 35 m<sup>2</sup>.  
Les premières recherches effectuées démontrent qu'elles devront notamment être équipées de toilettes sèches, qu'elles devront être relativement groupées tout en étant disposées de telle sorte que les occupants n'aient pas de vis-à-vis.

## L'accès au site

Afin d'éviter les allers et venues de véhicules dans les rues adjacentes et pour préserver le site, les hôtes seront amenés sur le site en voiture. Leurs véhicules seront garés sur le lieu de l'exploitation agricole. Ils ne gêneront pas la circulation et seront en sécurité.



Plan extrait du site internet de la commune - 2017

## La sécurisation du site

Le site devra être sécurisé en concertation avec les services incendie et secours avant une éventuelle exploitation.

Une réserve d'eau devra être constituée dans les règles de l'art. Elle pourra se présenter sous forme de marre aménagée, alliant ainsi sécurité et valorisation de l'environnement.

# Demande de classement en zone STECAL du PLU

Pour mener ce projet à bien, il est nécessaire que le PLU de la Commune le permette ou ne l'interdise pas.

La période d'élaboration du PLU de la Commune est l'occasion de mener une réflexion sur le devenir de cet espace boisé.

Le projet que je vous soumetts aujourd'hui est une solution qui permettrait de mettre en valeur Fleurines, son patrimoine naturel, de créer une activité qui préserve l'environnement, qui est destinée à des personnes respectueuses de l'environnement et désireuses d'en profiter au sens noble du terme, c'est-à-dire en participant à sa valorisation, son entretien et en profitant de ses bienfaits (calme, sérénité, pratique de sports « *nature* » VTT, course, randonnées, accro-branche, ...).

Ce projet est en voie de construction, mais ne pourra être poursuivi qu'à la condition sine qua non que le PLU l'autorise, le permette ou ne l'interdise pas.

Le faible nombre d'offres similaires actuellement disponibles dans l'Oise laisse penser que ce projet est voué à réussir.

Afin de pouvoir le réaliser, il est nécessaire dans un tout premier temps :

- d'envisager un nouveau classement au PLU pour le secteur boisé incluant notamment les parcelles A 666 ; A 353 ; A 303 ; A 302 et A 301 ;
- de modifier le classement « *espace boisé classé* » en zone **STECAL** (secteurs de taille et de capacité d'accueil limité), ou en tout autre classement susceptible d'accueillir la totalité du projet que je vous propose de mettre en place, mais aussi de garantir la pérennité et la protection de cet espace boisé, et ce afin de respecter les objectifs définis par la commune en cette période d'élaboration du PLU (Cf. PADD).

Cette première étape est le préalable à la mise en œuvre du présent projet.



Photo prise sur site – avril 2017

## OBSERVATIONS sur PROJET P.L.U. et ZONAGE D'ASSAINISSEMENT des EAUX PLUVIALES

Avant tout, il est à noter que cette consultation auprès des Fleurinois a été programmée entre le 25 Novembre 2019 et le 04 Janvier 2020 ; période d'avant-fêtes et de fêtes ne garantissant pas la possibilité de chacun de nous, après consultation de documents très denses et très techniques, d'avoir le temps de s'exprimer avec vous, Mr. le Commissaire-Enquêteur.

---

### Zonage d'assainissement des eaux pluviales

- Page 9/120 « Concernant les projets d'urbanisation future, le zonage pluvial prévoit l'obligation de recourir à des techniques d'hydraulique douce pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle. En outre, si le terrain est apte, elles devront être infiltrées sur la parcelle. »

Les terrains de certains projets d'urbanisation comme la Résidence des Houx (déjà en construction !) ou la Résidence « Ilot Pasteur » (déjà conçus sur plan ! et prêts à être urbanisé dès adoption du PLU) ont-ils été analysés ? Si oui, conclusions de cette analyse et actions éventuelles pour les projets cités ? Si non, ON CONSTRUIT AVANT, PRECIPITAMMENT ...et on déplore les dégâts pour les habitants de ces projets et riverains APRES !!

- Page 12/120 Dossier M.R.A.E. « Considérant.....le traitement des eaux pluviales .  
« Considérant que le dossier de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Fleurines prévoit également la réalisation d'aménagements de gestion pour remédier aux désordres liés à la saturation des réseaux.  
« Considérant que les aménagements prévus comprennent notamment le remplacement de conduites d'évacuation, l'ajout d'avaloirs et de bassins d'infiltration »

Les conclusions de ce dossier sont bien liées à la réalisation effective de ces aménagements ou travaux pour la gestion des eaux pluviales. Ils doivent être donc réalisés avant le démarrage de chaque projet si les analyses de chaque terrain l'exigent.

- Page 30/120

« Ressource en eau : De manière générale, le PLU préserve la ressource en eau par :

La programmation, en parallèle de la mise en œuvre du PLU, d'interventions afin d'améliorer le fonctionnement et la gestion de l'assainissement de la commune (réduction des eaux claires parasites identifiées, remplacement des conduites unitaires par des réseaux séparatifs, création d'une nouvelle station d'épuration) »

Cette phrase montre que les problèmes de saturation de réseaux, de mise en conformité du réseau d'assainissement sont connus d'ores et déjà par la Municipalité. La station d'épuration actuelle est à ses limites ( voir point 1.2.18.4 de la présentation du PLU ) et les conséquences nauséabondes sont aujourd'hui vécues par certains riverains.

Donc, en cas d'acceptation de ce PLU, la démarche de rajouter 186 logements et ses 374 habitants minimum serait enclenchée (elle l'est déjà avec la Résidence des Houx !!) sans les garanties fondamentales d'un réseau propre et adapté avec de nouveaux volumes d'eau à traiter.

Enfin, nous exprimons nos plus grandes réserves sur « La programmation » qui n'oblige en rien la Municipalité à quelque réalisation que ce soit, avant le déclenchement de tous ces projets.

- Autres observations sur l'eau ( hors assainissement )

Pollution de l'eau par le Fer à Fleurines et insuffisance de débit :

Depuis quelques mois, les Fleurinois ont constaté à plusieurs reprises une eau de couleur Rouille sortir de nos robinets. Une réunion entre la Municipalité, le SIBH, Veolia et le Hérisson d'Halatte s'est déroulée le 18 Novembre 2019 pour évoquer ce sujet ( voir PJ ). 2 points sont à souligner :

- Point 4 : « Le constat est aujourd'hui un débit insuffisant pour nos besoins » .

Il est explicitement dit que les 2 forages existants ne suffisent pas à garantir le besoin en eau potable des villages livrés et donc Fleurines en particulier. Ce constat est réalisé aujourd'hui avec la population actuelle de Fleurines. Si un des 2 forages tombe en panne, pas de forage de secours !! et donc une baisse de débit voire des coupures comme nous avons pu en constater cet été 2019.

Et l'on veut, à tout prix et dans ces conditions connues, accepter un PLU qui va rajouter un besoin en eau potable pour 374 habitants supplémentaires ? Le 1.2.18.2 du « Rapport de présentation du PLU » dit qu'un 3<sup>ème</sup> forage devrait être programmé et mis en service dans 2 ans et demi pour répondre aux besoins de la population actuelle ! et future.

Non, cette modification doit se faire absolument avant tout démarrage de projet d'urbanisation sur Fleurines ; il en va de la garantie de la livraison d'eau potable des Fleurinois.

- Point 3 : « Les forages n'étaient pas à l'abri de présence de Fer. L'hypothèse n'a pas été retenue et l'unité de déferrisation n'a pas été installée » .

Cette pollution au Fer était donc connue de la Municipalité ! et en plus, elle dégrade techniquement les pompes. La solution d'une unité de déferrisation doit être installée avant tout démarrage de projet d'urbanisation sur Fleurines .

## Projet PLU

Document de référence : Rapport de Présentation

- **Page 65/267** : Point 1.2.8.3. « L'entrée Nord de Fleurines .... Des arbres sont plantés le long de la route, ce qui améliore la qualité paysagère de l'entrée, et permet de dissimuler la zone d'activités »

Aujourd'hui, seul, un aveugle ne pourrait voir les gigantesques hangars logistiques bleus de 15 m de haut et longs de plus de 100 m !! Le caractère rural de cette entrée Nord est complètement balayé et le projet d'Urbanisation de 17 logements Rue du Général de Gaulle (sur la gauche) va renforcer cette impression.

Aucune photo, aucun mot sur ces hangars ? Un oubli ? Non, cette partie de rapport a été faite bien avant 2019 par le même cabinet URBA-Services qui avait réalisé le 1<sup>er</sup> projet 2015 retoqué.

- **Page 90/267** : Point 1.2.13.2 Transport « RD1017 de catégorie 2 : 7910 véhicules/jour dont 6.6 % de poids lourds – Données du Conseil Départemental 2013 »

Ce sont des données 2013 !! En 7 ans, n'ont-elles pas évolué ? Comment accepter un PLU de cette ampleur sans leur actualisation car elles ne représentent plus la réalité du trafic et son impact sur notre Village : augmentation des véhicules vers et revenant de la Région Parisienne, Poids Lourds > 7.5 T en toute illégalité voulant éviter le péage de l'Autoroute A1, Développement de la Logistique « Cartonneries du Valois », ...

Ce point est crucial pour évoquer la saturation du trafic avec le rajout de véhicules induit par tous les projets du PLU, la pollution sonore et de l'air des riverains et les risques liés aux différents carrefours avec la RD 1017 dans le centre – Bourg.

- **Page 91/267** : Point 1.2.13.2 Stationnement « La commune envisage de réaménager certaines voies en sens unique, pour permettre d'incorporer du stationnement, comme le montre le plan ci-dessous »

En Décembre 2019, les rues de l'Eglise, Puits Berthaud, Pasteur et des Frièges ont été mis en sens unique ( en partie pour certaines ) et en zone de Rencontre selon un flyer distribué dans Fleurines & Vous.

Pour le sens unique : En définitive, il reste un STOP au départ de la rue de l'Eglise et le sens unique ne commence que 30 m plus loin ; ce qui veut dire que l'ensemble du trafic Eglise, Pasteur et Frièges risque en tournant au niveau de la Boulangerie de rentrer en collision avec des véhicules sortant du petit parking et devant couper la Rue de l'Eglise. DANGEREUX et INACCEPTABLE. De plus, ce double sens n'est pas spécifié dans le flyer. ( voir PJ )

En bas de la Rue des Frièges, le panneau d'accès à St Christophe est resté en place !!  
En bas de la Rue des Frièges, pas d'aménagement de la sortie qui reste en 1 seule voie.

A noter qu'aux alentours du 20 Décembre, les feux à ce carrefour baïonnette Verneuil/ RD1017/ Frièges sont restés clignotants Orange !!!! DANGEREUX et INACCEPTABLE. Que veut-on cacher ?

Enfin, le feu tricolore du passage piéton pour accès à la mairie a été « décapité ». ?

Nous rajoutons que la Municipalité avait informé les Fleurinois, il y a plus d'1 an, d'une étude réalisée sur le flux de véhicules ( notamment dans la Rue des Frièges) et l'impact d'un sens unique pour les riverains et les quartiers en Amont : Rue St Christophe, Quartier de la Garenne,... **Seule communication de la Municipalité : « Les résultats ne sont pas satisfaisants » !! POURQUOI autant d'opacité ? POURQUOI cette volonté de cacher ces informations ?**

Ce sens unique est aujourd'hui un enclavement (rallongement du parcours quotidien), un goulet d'étranglement (attente supplémentaire aux feux tricolores).

Pour le stationnement : Le plan en page 91 a été réalisé sans concertation avec les riverains de l'ensemble des rues. Après ébauche en catimini et à la craie des emplacements, il a été signalé des aberrations de position. Nous avons personnellement informé par lettre Mr. Le Maire de l'impossibilité de sortir ou de rentrer dans notre domicile ;

**A ce jour, pas de réponse à notre lettre.**

Enfin, une soixantaine d'emplacements de stationnement a été projeté. Pourquoi autant ? Aucune justification bien sûr. Ou peut-être pour compenser le seuil non atteint de 2 places/ logement pour certains projets. *(Réponse !! de Houx)*  
Il est clair que, plus on proposera de places extérieures, plus on incitera les gens à laisser leur véhicule dehors ; alors que pour certains, ils peuvent se garer à l'intérieur de chez eux.

Zone de rencontre : On autorise des cyclistes à double sens et des piétons pouvant utiliser la chaussée. **IRRESPONSABLE !!** Les trottoirs sont dangereux et inadaptés pour nos enfants qui prennent le car le matin (parfois sans éclairage), pour les mamans avec leur poussette, ....

- **Page 96/267** : Point 1.2.14.3 Répartition par âge « Entre 2010 et 2015, on observe un léger vieillissement de la population avec une augmentation de la part des 60 ans et + »

On peut noter aussi une augmentation de 1% des 0-14 ans ; cette tranche d'âge utilisant notamment notre école. Cette remarque est importante et à mettre en parallèle avec les motivations premières de densification de la Municipalité.

- **Page 97/267** : Point 1.2.15.2 « En 2015, 90% des actifs vivant à Fleurines utilisent un véhicule pour leur trajet »

Ce qui veut dire que, mathématiquement, l'ensemble des habitants actifs de tous les projets du PLU vont rajouter à 90 % leur véhicule à un trafic déjà saturé.

- **Page 110/267** : Point 1.2.18.4 Gestion des eaux usées

Tout ce chapitre vient corroborer nos inquiétudes sur la capacité actuelle de la station d'épuration et la qualité des réseaux. La Municipalité connaît cette problématique et les solutions associées.

Ce PLU est inacceptable si ces travaux ne sont pas réalisés avant le démarrage des projets d'urbanisation.

- **Page 112/267** : Point 1.2.18.5 Gestion des eaux pluviales « La gestion des eaux pluviales ne pose aucun problème majeur. La situation pourrait être améliorée par la mise en séparatif des conduites unitaires »

Oui, il y a un problème. Les conduites unitaires viennent perturber le fonctionnement de la station d'épuration en augmentant le volume à traiter.

- **Page 114/267** : Point 1.2.18.6 Electricité « Le départ du poste Raizière présente une forte chute de tension ... Secteur où une opération de 52 logements est envisagée. La création d'un nouveau poste est prévue. »

L'opération des 52 logements ; c'est la résidence des Houx en cours de construction. A ce jour, pas de nouveau transformateur installé. **On ressent ici l'empressement à bâtir un projet où plus d'une centaine de personnes vont vivre et ne pas aménager des services de base (ici la livraison d'électricité) en amont de ce projet.**

Pour les autres projets, même diagnostic. On connaît les solutions mais **ON CONSTRUIT AVANT** et ...on déplore les dégâts APRES

- **Page 116/267** : Point 1.2.18.7 Collecte des Ordures Ménagères

La mise en place de places de stationnement dans les rues du Centre-Bourg doit tenir compte des passages de véhicules à gros gabarit : Camion- poubelle ; **mais aussi à des accessibilités à chacun des domiciles des riverains : Camion-pompier, Ambulance, Livraison de fuel, Livraison de bois de chauffage,....**

Le projet –plan page 91 d'implantation du sens unique et des emplacements de stationnement n'intègre pas ces données à respecter qui peuvent être vitales pour chacun de nous. Encore une fois, **UN MANQUE DE CONCERTATION AVEC LES FLEURINOIS !!**

- **Page 118/267** : Point 1.2.19.1 Servitude d'Utilité Publique « La totalité de la commune est concernée par le site inscrit « Vallée de la Nonette ». Cette servitude instaure l'obligation de recueillir l'avis des Architectes des Batiments de France. »

La construction de hangars de couleur bleu pour de la Logistique d'une hauteur de 15 m , à l'entrée Nord de Fleurines, a donc dû recevoir un avis favorable des Architectes des Bâtiments de France !!  
On peut s'interroger donc sur leur avis pour les projets en cours ou à venir.

- **Page 119/267** : Point 1.2.19.2 Contraintes naturelles

3 arrêtés de catastrophes naturelles ont été inscrits en 1997,1998 et 1999. Le PLU ne fait référence qu'aux secteurs concernés par un aléa. Pour chaque projet d'urbanisation, il faut étudier en amont l'impact de sa réalisation sur le secteur et ses alentours.

Un exemple : Lors de la réalisation des fondations de la Résidence Fontaine Bertrand (Carrefour des Rues du général de gaulle et rue des Frièges), les caves des maisons en Amont ont été subitement inondées.

**Il est clair que, si ces études n'étaient pas réalisées ou non communiquées, il sera conseillé à chaque habitant concerné de faire constater par huissier de justice l'état de son domicile avant le démarrage d'éventuels travaux afin de pouvoir se retourner contre les Responsables de dégâts éventuels.**

Cas du retrait-gonflement des argiles : Etant données les conséquences importantes sur des constructions que peut engendrer ce phénomène, il est impératif qu'une étude de sol soit exécutée avant tout démarrage de projet et communiquée bien sur aux habitants concernés.

- **Page 126/267** : Point 1.2.20.1 Projets en cours« Certains projets sont actuellement en cours.... 77 logements devraient être construits à court terme »

Le PLU n'est pas encore accepté que 2 projets sont déjà bien avancés ( Résidence des Houx dans sa construction et la rue du Général de Gaulle dans sa partie voirie ). Donc, près de la moitié de l'objectif ( 77 logements sur 186 prévus ) de la Municipalité sera bâti dans les mois à venir !!

**L'urbanisation galopante de Fleurines est en cours et l'impact de cette Enquête Publique et des avis des Fleurinois en est malheureusement minimisé.**

A noter, que pour la Résidence des Houx, il est précisé qu'une partie des logements est adaptée aux Personnes Agées. **Très bonne initiative.**

Mais alors pourquoi la Municipalité motive tant de nouveaux projets à cause d'un soi-disant vieillissement de notre population et fait réaliser des logements adaptés ? !

**NON, la raison de cette urbanisation est FAUSSE.**

- **Page 138/267 : Point 2.1.2.1 Scénario de développement** « La population communale connaît un vieillissement. Les + de 60 ans sont passés de 20.8 % à 21.8 % »

On lit les tableaux à moitié !! La population de 0-14 ans a en contrepartie augmenté de 1 % dans la même période et c'est cette population qui va dans nos écoles !!

**Le contexte est donc inexact et la menace de perdre nos services, notre école, nos commerces est non avérée.**

- **Page 141/267 : Point 2.1.2.2**

Le choix du Scénario 2 ( augmentation de 1 % ) ne doit pas être un objectif à atteindre absolument quels qu'en soient les impacts sur le cadre de vie et le bien-être des Fleurinois à vivre à Fleurines.

Il apparait que l'on cherche, à tout prix et en dépit de tout ressenti de la population, à construire 186 logements !! Il y a là un raisonnement mathématique, froid et irrespectueux pour les Fleurinois.

- **Page 142/267 : Point 2.1.2.2 d) Ilot inter-urbain Pasteur**

Le PLU présente un projet d'une densité de 18 logements/ ha soit pour cet ilot, 22 logements. En 2015, lors de la précédente Enquête Publique, des centaines de Fleurinois ont exprimé par pétition ou par expression auprès du Commissaire Enquête leur réprobation à ce projet – là ( non hostiles à un projet moins dense et plus respectueux du Centre-Bourg).

Le projet présenté aujourd'hui est le même ; la Municipalité n'a pas écouté la voix de ces centaines de Fleurinois. Elle se borne à garder ce projet réalisé par le même cabinet conseil URBA-Services qui a aidé à réaliser ce PLU.

**POURQUOI LA MUNICIPALITE N'ECOUTE PAS SES CONCITOYENS ??**

**POURQUOI N'Y-A-T-IL PAS EU DE DEBATS PUBLICS SUR CE PROJET ?? ... ET LES AUTRES ??**

Nous arrêtons là notre analyse de ce document de 267 pages, faute d'avoir le temps pour les autres points.

**Notre conclusion est que ce PLU n'est pas acceptable en l'état.**

Il est bâti sur un objectif de 186 logements à bâtir, coûte que coûte, en brandissant la menace de suppression de nos services (écoles, commerces,...).

Il n'est jamais abordé le bien-vivre et le bien-être des Fleurinois.

Il est composé de projets de Construction de logements ; pas de projets écologiques, de « projets verts » à l'intérieur du Village.

Les logements sont déjà en voie de réalisation que certains aménagements de réseaux ou autres ne sont pas réalisés.

Les impacts de ces projets ne sont ni étudiés ni volontairement analysés :

- Pollution sonore et de l'air
- Saturation du trafic
- Capacité de la station d'épuration , ....

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

---

Fait à Fleurines, le 02 Janvier 2020



Le 18 novembre 2018

**Objet : Compte rendu réunion du 18 novembre 2018 avec mairie et SIBH sur les problèmes d'eau**

Participants : Me Lobin (SIBH), Maxime Acciai Mr le Maire de Brasseuse (SIBH), Mr Denis Gicquel (SIBH), Ph Falkenau (mairie de Fleurines), Maurice Ouerfelli, Guillaume Maréchal, Mr Cailloux, Mr Laurent Lefevre (Veolia), J.F Stemiak (le hérisson d'Halatte), Guy Renard (Le Hérisson d'Halatte) Mme Balandra

**But de la réunion : Faire un point sur la pollution de l'eau par le fer à Fleurines et les solutions qui doivent être mises en place pour traiter ce problème.**

1°) La bonne adresse mail ou envoyer des mails au SIBH est [si.bassin.halatte@gmail.com](mailto:si.bassin.halatte@gmail.com). Notre demande de réunion n'aurait pas été envoyée par le secrétariat de mairie de Fleurines à la bonne adresse mail. Ce qui expliquerait l'absence de réponse du SIBH aux sollicitations des uns et des autres depuis presque un an.

2°) Evocation, par le SIBH et Veolia, de voûtes d'eau aux bouches à incendie qui provoqueraient collatéralement des coups de bélier propices à la diffusion de particules de fer en suspension. Ces voûtes sont assez concentrées sur Fleurines mais peuvent survenir dans d'autres communes du SIBH.

3°) Ph. Falkenau rappelle que Mr Leurthaud, hydrogéologue avait bien prévenu, en son temps, que, même si les essais des forages étaient sans présence de fer, ces forages ne seraient pas à l'abri de présence de fer. Cette hypothèse n'a pas été retenue et il n'y a pas eu d'unité de déferrisation installée.

4°) Le constat d'aujourd'hui est un débit insuffisant pour satisfaire les besoins. Un 3<sup>ème</sup> forage est nécessaire. Par ailleurs, le fer en suspension vient se fixer sur les pompes et bouche les pompes, réduisant le débit et accélérant l'usure des pompes.

5°) Pour remédier à ces problèmes, il faut mettre en place ce 3<sup>ème</sup> forage, une unité de déferrisation et une unité de filtration. Une demande de subvention a été faite auprès de l'agence de l'eau, mais elle n'a pas encore été accordée.

6°) Compte tenu du fait que l'unité de déferrisation consomme 15% de ce qu'elle produit, elle n'est pas envisageable sans un 3<sup>ème</sup> forage. Mme Lobin estime de 30 à 36 mois le délai de réalisation de l'ensemble à partir de la disponibilité de la subvention. Ce délai n'est pas compatible avec nos attentes pour le retour d'une eau sans fer.

7°) Il est donc demandé à Mme Lobin d'envisager un scénario avec l'unité de déferrisation fonctionnant, d'abord sur les 2 forages existants et ultérieurement sur le 3<sup>ème</sup> en admettant dans un premier temps un service dégradé une partie de l'année.

9/18

## Le Hérisson d'Halatte

3 Le Flef - 60700 FLEURINES  
Association loi 1901

Ceci permettrait de raccourcir le délai de mise en route de cette unité de déferrisation.

8°) La solution doit être sans incidence de coût pour la population. Ceci implique d'obtenir la subvention qui est en général à hauteur de 80% du besoin (selon Mme Lobin).

9°) Le déficit de communication auprès des habitants sur ces problèmes a été acté par les différents acteurs. Le SIBH et Veolia s'engagent à communiquer sur les problèmes actuels à l'occasion de la prochaine facture. La Municipalité pourrait utiliser son site internet, mais ne s'est pas avancée sur ce sujet.

10°) Même si la pollution est de la turpidité de fer, cette eau ne donne pas envie de la boire et de s'y laver par moment et cela dure depuis trop longtemps. Nous payons pour une eau censée être sans reproches et ce n'est pas le cas depuis bien trop longtemps.

11°) Il semblerait que d'autres communes du voisinage soient en recherche de ressources en eau de qualité satisfaisante pour leur besoins.

12°) L'Agence de l'eau semble faire la pluie et le beau temps. Il ne faudrait pas les brusquer pour obtenir satisfaction, selon Mme Lobin. Elle nous dit aussi que notre situation est bien moins dramatique que de nombreux sites qui en sont presque à se faire livrer de l'eau potable.

13°) J.F Sterniak précise que le coût pour les habitants de se prémunir de cette pollution en installant des dispositifs tels que des osmoseurs et/ou des filtres peut aller jusqu'à 5000 € par logement. De plus ces dispositifs nécessitent un changement très fréquent des filtres et cela a donc un coût. Pour juger de la qualité de l'eau, les prélèvements pour analyse doivent être faits en amont de tout système de filtrage ou osmoseur : ce que certains oublient.

14°) Enfin, notre association souhaite adresser aux Fleurinois un questionnaire dans le but de caractériser les endroits névralgiques du village et les installations des uns et des autres pour se protéger de la pollution. La difficulté est d'obtenir des informations fiables et des réponses en nombre suffisant.

En conclusion, le délai pour un retour à une eau sans turpidité est loin, pas avant 36 mois, dans le meilleur des cas. Le SIBH et ses partenaires et sous-traitants doivent trouver impérativement des solutions de plus court terme pour satisfaire les clients que nous sommes. La communication à l'adresse des Fleurinois et des autres villages concernés doit être améliorée d'urgence.

Guy Renard

3/16



## Changement des sens de circulation du centre-bourg

Dès que les conditions météorologiques permettront d'effectuer les traçages sur les chaussées, les sens de circulation de la rue de l'Eglise, partiellement de la rue de St-Christophe, de la rue Pasteur et de la rue des Frièges dans sa partie basse seront modifiés selon le schéma suivant :



La rue de l'Eglise passe en sens unique depuis la RD 1017 jusqu'à la rue du Puits-Berthaud. La rue de St-Christophe sera en sens unique entre la rue de l'Eglise et la rue Pasteur.

La rue Pasteur restera en double sens de la rue de St-Christophe jusqu'à l'entrée de la ferme. Elle passera ensuite en sens unique jusqu'à la rue des Frièges. La rue des Frièges devient à sens unique dans sa partie basse, de la rue Pasteur jusqu'à la RD 1017.



La rue de l'Eglise et la partie basse de la rue des Frièges deviennent **zones de rencontre** : des voies affectées à la circulation de tous les usagers. Dans ces zones, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.

LA DATE DE MISE EN SERVICE SERA AFFICHEE SUR LE PANNEAU LUMINEUX

10/16



ATTENTION  
MODIFICATION  
DU SENS DE  
CIRCULATION

13/16



INSTITUT DE RÉÉDUCATION

BOULANGERIE

PÂTISSERIE

Café

STOP

Rue de l'Église

Chambres d'hôtes →

Institut de Rééducation

12/16

13/16



## Construction de 52 logements

- 43 appartements locatifs : 25 type 2 et 18 type 3  
dont 12 destinés à des personnes âgées autonomes  
dans le cadre du label Habitat Senior Services®

- 9 appartements en accession : 2 type 2 et 7 type 3  
- 51 places de parking en sous-sol et 25 places aériennes

## Fleurines, la Villa des Houx 67 rue du Général de Gaulle

Conforme à la Réglementation Thermique 2012  
Niveau RT 2012 - 20% THPE



Rue du Général de Gaulle



**Financement pour la partie locative :**

- Subventions :
  - Etat : 103 400 €
  - Conseil départemental de l'Oise : 135 000 €
- Emprunts contractés par l'OPAC de l'Oise :
  - Etat par le biais de la Caisse des Dépôts : 2 493 166 €
  - Actif Logement : 216 000 €
- Portage foncier EPFLD : 630 765 €
- Fonds propres OPAC de l'Oise : 2 137 864 €

**Maitre d'ouvrage :**  
OPAC de l'Oise

**Maitre d'œuvre :**  
G. ACQUETTES

**Bureau d'études VRD :**  
SCT

**Bureau d'études fluides et thermiques :**  
ICED

**Ordonnancement, Pilotage et coordination :**  
ACC General

**Bureau de contrôle et coordonnateur SPS :**  
SCOTIC France Agence Construction Civil

**Entreprises :**

- Construction, terrassement, carrierage  
**BO CONSTRUCTION**
- Charpente Bois  
**CALENDRIER IDEAL**
- Concrétisme  
**THERY COUVERTURE**
- Ménageries extérieures  
**ATELIER DE MENUISERIE PELLETERA**
- Châssis, isolation, double vitrage  
**SERENO & JAAH**
- Ménageries extérieures  
**AMJD**
- Peinture, grande pose VMC  
**SAAN COUVERT**
- Démarche, courants faibles  
**TELECOISE**
- Sols, Serrures  
**CS&L SOLS**
- Peinture  
**PRS**
- Multimédia, sonorisation  
**ESF industrielle**
- Menuiserie  
**ESF**
- Démarche  
**EURODEM**
- Terrassement, opole, assainissement  
**PELLE TP**
- Démarche, baux treuilles, vidange  
**EFFIAGE ENERGIE**
- Châssis, menuiserie  
**CH&S**
- Menuiserie  
**PTP**
- Châssis, menuiserie  
**URFACI**
- Menuiserie  
**RIE PASSAGE**

Permis de construire n° PC 060 238 17 0003

OPAC  
Renseignements OPAC de l'Oise  
Direction du Développement  
03 44 06 39 94

# Construire la qualité pour tous



**Le Spécialiste du Terrain à Bâtir  
Divisions - Lotissements**

**17 LOTS A BÂTIR**

**AVENUE D'ORRE**

**Vous souhaitez acheter une maison ?**

**Construisez là grâce à ce terrain à bâtir**

**" Contactez-nous ! " 06.59.63.74.31**

**[jachetemontterrain@least.fr](mailto:jachetemontterrain@least.fr)**

**Mr GARCIA, Alexandre**

REF : AG

14/16



15/16



16/16